

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

---

ARRONDISSEMENT DE COLMAR

---

Nombre des membres du  
Conseil Municipal

Elus : 15

En fonction : 15

Présents : 13

Procurations : 1

Excusés : 1

Absents : /

REPUBLIQUE FRANÇAISE

...

COMMUNE DE JEBSHEIM



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 24 OCTOBRE 2019 A 19H30**

*Sous la présidence de M le Maire, Jean-Claude KLOEPFER*

Date de convocation : 18 octobre 2019

Membres présents : M KLOEPFER Jean-Claude, Maire, M KLEIN Jean-Paul, Mme LENNER Claudine, M HENNY Joël, Maire adjoints, Mme LENNER Lucille, Mme NEU SCHERER Suzel, M HUGLIN Michel, M RIVET Pascal, Mme ALBRECHT Patricia, Mme HARTER Françoise, M JUNG Marc, Mme HUG Régine, Mme PETER Catherine conseillers municipaux

Membres excusés : M SELIG Sébastien, Mme EGELE Virginie conseillers municipaux

Membres absents: /

Monsieur le Maire accueille l'assemblée, après avoir constaté que le quorum est atteint pour valablement délibérer, il ouvre la séance à 19h30. Il précise que M SELIG Sébastien, Conseiller Municipal, a donné procuration à Mme HUG Régine, conseillère municipale.

**Une minute de silence est respectée en hommage au Président de la République Jacques CHIRAC, décédé le 26 septembre dernier.**

L'ordre du jour est le suivant :

- **Ouverture de séance**
  - Communications
  - 1. Désignation d'un secrétaire de séance
  - 2. Approbation de la séance du 29 août 2019
- **Affaires courantes** :
  - 3. Avis de la Commune sur le programme local de l'habitat 2019-2024 de l'agglomération
  - 4. Convention pour la mise en souterrain des réseaux Orange rue de Riedwihr
- **Affaires du personnel** :
  - 5. Création d'un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences (PEC)
- **Divers**

➤ **Communications**

• **Dates à retenir :**

- 11 novembre 2019 : 11h00 - Commémoration place St Martin, devant le monument aux morts. Une remise de médaille est prévue

• **Informations diverses :**

- Travaux de la piste cyclable : Afin de couper court à toute polémique il est bien précisé que les exploitants agricoles pourront emprunter cette voie pour aller dans leurs parcelles
- Dans le cadre du programme annuel de Colmar Agglomération de sensibilisation au tri des déchets recyclables les écoles pratiquent le tri. La participation de l'école de Jebsheim à cette opération « Ecol'o'tri » lui a permis d'encaisser une subvention de 515.19€ pour l'année 2018/2019
- En date du 27 juin dernier le Conseil Communautaire de Colmar Agglomération a approuvé le diagnostic du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Celui-ci compte 5 axes stratégiques prioritaires d'intervention : « bâtiments / habitat », « transports », « exemplarité de la collectivité », sensibilisation / communication », « agir dans d'autres domaines ». L'étape suivante est l'élaboration d'un projet de plan d'actions
- Il est rappelé que les travaux de la rue de Riedwihr débutent le 4 novembre prochain. Le détail du déroulement fera l'objet d'un article dans le Jebsanews, et les riverains auront une brève dans leur boîte aux lettres.

**1. Désignation d'un secrétaire de séance : 31/2019**

M. le Maire explique à l'assemblée que conformément à l'article L2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), lors de chacune de ses séances, le Conseil Municipal désigne son secrétaire.

Sur proposition de M. le Maire,

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL AVEC**

<b><i>Voix POUR</i></b>	<b><i>UNANIMITE</i></b>	
<b><i>Voix CONTRE</i></b>		
<b><i>ABSTENTION</i></b>		

**APPROUVE** la désignation Claudine LENNER en qualité de secrétaire de séance.

## 2. Approbation de la séance du 29 août 2019 : 32/2019

Le compte-rendu de la dernière séance du Conseil municipal du 29 août 2019 a été adressé à l'ensemble des membres du Conseil. Il est soumis à approbation.

### APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

<i>Voix POUR</i>	<i>UNANIMITE</i>	
<i>Voix CONTRE</i>		
<i>ABSTENTION</i>		

**APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 29 août 2019.

## 3. Avis de la Commune sur le programme local de l'habitat 2019-2024 de l'agglomération: 33/2019

Colmar Agglomération a initié en 2016, l'élaboration du 3<sup>ème</sup> Programme Local de l'Habitat (PLH). Le PLH est un document formalisant la politique de l'habitat et qui couvre l'ensemble du territoire des communes de l'agglomération. Il est établi pour 6 ans (2019-2024).

Lors de sa séance du 27 juin dernier, le Conseil Communautaire a arrêté le projet de PLH et conformément à la réglementation, les Communes membres sont invitées à donner leur avis.

Entendu les explications du Maire,

**Vu** les articles L. 302.1 & suivants et R302.1 & suivants du Code de la Construction et de l'habitation ;

**Vu** la délibération de Colmar Agglomération du 27 juin 2019 arrêtant le projet de PLH ;

**Considérant** que l'élaboration d'un PLH répond à la nécessité de définir et de mettre en œuvre une politique locale de l'habitat cohérente, adaptée aux besoins, aux évolutions socio-économiques et aux ambitions de développement de notre territoire

### APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

<i>Voix POUR</i>	<i>UNANIMITE</i>	
<i>Voix CONTRE</i>		
<i>ABSTENTION</i>		

**EMET** un avis favorable au 3<sup>ème</sup> Programme Local de l'Habitat (PLH) présenté par Colmar Agglomération

#### 4. Convention pour la mise en souterrain des réseaux Orange rue de Riedwihr: 34/2019

Dans le cadre des travaux de réseaux humides engagés par Colmar Agglomération dans la rue de Riedwihr, il est envisagé de programmer l'effacement des réseaux de communications électroniques d'Orange.

Pour ce faire, il est proposé au Conseil Municipal de valider la signature d'une convention avec Orange, formalisant les modalités juridiques et financières de l'opération.  
La participation financière de la Commune est de 9 761.46€ net.

Entendu les explications du Maire,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

<i>Voix POUR</i>	<i>UNANIMITE</i>	
<i>Voix CONTRE</i>		
<i>ABSTENTION</i>		

**APPROUVE** la convention avec Orange formalisant les modalités juridiques et financières de l'opération, dont copie est jointe à la présente

**CHARGE** le Maire de l'application de la présente décision, et l'autorise à signer tout document y afférant.

#### 5. Création d'un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences (PEC) : 35/2019

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat dont la fourchette se situe entre 40% et 60 % pour le Grand est.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 20 à 26 heures par semaine, la durée du contrat est de 12 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose de créer un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : agent polyvalent des services techniques
- Durée du contrat : 12 mois
- Durée hebdomadaire de travail : entre 20 et 26 heures en fonction de la prise en charge de l'Etat
- Rémunération : SMIC,

Entendu les explications du Maire,

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :**

<i>Voix POUR</i>	<i>UNANIMITE</i>	
<i>Voix CONTRE</i>		
<i>ABSTENTION</i>		

**APPROUVE** la création d'un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences (PEC) pour les services techniques tel que proposé ci-dessus

**CHARGE** le Maire de l'application de la présente décision, et l'autorise à signer tout document y afférant, notamment la convention et le contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée

➤ **Divers**

- M HENNY Joël présente le compte rendu de la dernière commission d'urbanisme.

**L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne sollicitant la parole,**

**le Maire lève la séance à 20h23  
Le Maire, Jean-Claude KLOEPFER**



## Table des matières des délibérations du Conseil Municipal

### Séance du 24 octobre 2019

- **Ouverture de séance**

1. Désignation d'un secrétaire de séance -----31/2019
2. Approbation de la séance du 29 août 2019 -----32/2019

- **Affaires courantes :**

3. Avis de la Commune sur le programme local de l'habitat  
2019-2024 de l'agglomération -----33/2019
4. Convention pour la mise en souterrain des réseaux  
Orange rue de Riedwihr -----34/2019

- **Affaires du personnel :**

5. Création d'un poste dans le cadre du dispositif du parcours  
emploi compétences (PEC) -----35/2019

## APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SEANCE DU 24 OCTOBRE 2019

PROCURATIONS	Présence aux Délibérations	NOM, PRENOM, QUALITE	SIGNATURE
	Tous les points	M KLOEPFER Jean-Claude, Maire	
	Tous les points	M KLEIN Jean-Paul, Maire adjoint	
	Tous les points	Mme LENNER Claudine, Maire Adjoint	
	Tous les points	M HENNY Joël, Maire adjoint	
	Tous les points	M HUGLIN Michel, Conseiller Municipal délégué	
	Tous les points	Mme ALBRECHT Patricia, conseillère municipale	
	Tous les points	Mme HARTER Françoise, conseillère municipale	
	Tous les points	M JUNG Marc, Conseiller Municipal	
	Tous les points	Mme LENNER Lucille, conseillère municipale	
	Tous les points	Mme NEU-SCHERER Suzel, conseillère municipale	
	Tous les points	Mme PETER Catherine, conseillère municipale	
	Tous les points	M RIVET Pascal, Conseiller Municipal	
	Tous les points	Mme HUG Régine, conseillère municipale	
Procuration à Régine HUG	Tous les points	M Sébastien SELIG, Conseiller Municipal	

